



Vendredi 10 décembre 2010

Avis important aux intervenants du secondaire, secteur des jeunes, concernant la transmission des notes des candidats de la 5^e secondaire dans le contexte de la modification au régime pédagogique et de l'implantation du nouveau bulletin en 2011-2012

Bonjour,

Ce communiqué apporte des précisions à la suite de l'annonce de l'entrée en vigueur du nouveau bulletin unique, qui sera implanté dans les **écoles publiques et privées** à compter de l'année scolaire 2011-2012. Les services régionaux d'admission au collégial ont évalué l'impact de cette nouvelle disposition sur le traitement des résultats scolaires des élèves de la 5^e secondaire en vue de l'admission au cégep à l'automne 2012.

Dans ce nouveau contexte, le **calendrier de transmission** des résultats scolaires aux services régionaux **sera modifié**. De plus, les fournisseurs de services informatiques (GRICS, PLURIOLOGIC, COBA) développeront le calcul d'un sommaire cumulatif qui respectera la pondération de chaque étape et fournira un résultat disciplinaire et une moyenne de groupe en pourcentage pour chaque matière. Pour l'admission à l'automne 2012, les **services régionaux récupéreront** donc le **sommaire des résultats**.

La transmission des résultats scolaires aux services régionaux

En cohérence avec l'uniformisation proposée par le nouveau régime pédagogique qui détermine par règlement le nombre d'étapes, les pondérations ainsi que les dates limites de transmission des bulletins, les services régionaux ont décidé d'**uniformiser les pratiques de cueillette** de l'information auprès des écoles et des commissions scolaires. Nous croyons qu'en procédant de cette manière, le classement des candidats pour chaque tour sera **plus équitable** puisque tous les calculs seront effectués avec des données comparables dans le temps.

Ainsi,

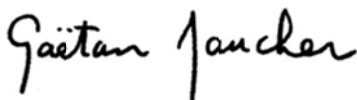
- Les **résultats de la 1^{ère} étape** des élèves de la cinquième secondaire seront recueillis par les services régionaux **après le 20 novembre et au plus tard le 10 décembre 2011** pour toutes les écoles. **Ces résultats** de la 5^e secondaire seront les seuls utilisés pour les calculs des indicateurs **pour l'admission au 1^{er} tour** de la session d'automne.
- Le **sommaire des 1^{ère} et 2^e étapes** des résultats des élèves de la cinquième secondaire sera recueilli par les services régionaux **après le 15 mars et au plus tard le 10 avril 2012** pour toutes les écoles. Ce sont ces résultats qui seront utilisés pour les calculs des indicateurs **pour l'admission aux 2^e et 3^e tours** de la session d'automne.
- Il est important de rappeler que **des résultats** devraient apparaître **pour toutes les matières**, tel que le prescrit le règlement (régime pédagogique). En l'absence de résultat pour une matière qui est obligatoire à la sanction des études **pour l'obtention du DES**, ou pour une matière **préalable** à un programme collégial, le candidat pourrait être considéré comme n'étant pas en voie d'obtenir son DES ou ne respectant pas le préalable de programme. Le candidat pourrait donc être refusé par le cégep.
- De plus, il est fortement recommandé que des **résultats** soient fournis **pour tous les volets en langue d'enseignement et en langue seconde** puisque ces informations sont utiles à l'analyse du dossier des candidats dans plusieurs cégeps.

Rappelons que les services régionaux d'admission procèdent à l'analyse des dossiers des candidats en fonction des résultats scolaires. Le calcul des cotes demeure inchangé par rapport aux années précédentes. Ainsi, les services régionaux effectueront le calcul aux fins de classement à l'aide de résultats disciplinaires et de moyennes de groupe exprimées en pourcentage.

La responsabilité d'établir les résultats disciplinaires et les moyennes de groupe incombe à chaque institution scolaire. Les services régionaux d'admission effectuent le classement des candidats à partir des résultats transmis.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le service régional qui est associé à votre école.

Gaëtan Faucher



Directeur général
SRAM

Marc Viens



Directeur général
SRACQ

Françoise Beaulieu



Coordonnatrice
SRASL